

SSIAP 3 - Recyclage



PRÉSENTIEL



CERTIFIANT

RÈGLEMENTATION

Règlement de sécurité dans les ERP
Règlement de sécurité dans les IGH
Rappel des textes sur les moyens de secours
Rappels sur le code du travail
Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
Arrêté du 2 mai 2005 modifié

NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PÉNAL

La délégation de pouvoir et la délégation de signature
La responsabilité civile et responsabilité pénale
Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

FONCTION MAINTENANCE

Contextes d'obligations réglementaires
Aspects juridiques :

- les contrats avec obligation de moyens
- les contrats avec obligation de résultat

DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS :

le contrat de types "prédictifs"
le contrat de types "préventifs"
le contrat de types "correctifs" ou "curatifs«

NORMALISATION

ETUDE DE CAS

Rappel de la méthode
Lecture de plan

L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les dispositions réglementaires :

- Les commissions accessibilité
- Les exigences réglementaires générales
- Les exigences dimensionnelles et qualitatives
- Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
- Visite, réception par commission d'accessibilité

Analyse des risques

Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)

Rappels sur le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs

Rappels sur le plan de prévention

Rappels sur l'évaluation des risques de travaux par points chauds

MOYENS DE SECOURS

Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)

Moyens d'alerte des secours

Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours

Connaître et savoir exploiter un SSI

Référents pédagogiques

Nos intervenants sont des spécialistes du domaine visé et sont sélectionnés selon un processus de qualification très rigoureux permettant d'évaluer notamment : leur expertise technique, leur expérience professionnelle, leurs compétences pédagogiques et leur capacité d'animation,...

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de Chef de Service de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'arrêté de référence et à l'Annexe I (référentiels d'emplois)

PRÉ-REQUIS

Diplôme SSIAP 3 ou qualification équivalente.
Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
SST, PSE 1 ou PSC 1.
Aptitude physique attestée.
Voir les conditions précisés aux articles 6 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005

PUBLIC

Chef de Service de Sécurité Incendie en Établissement Recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur effectuant son recyclage triennal obligatoire

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Support de cours, exercices

ÉVALUATION

Évaluation des compétences

Cas pratiques

Évaluation de la formation

Questionnaire de satisfaction
Synthèse fin de stage du formateur

VALIDATION

Attestation de recyclage.
Attestation de fin de formation
Attestation de présence

MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION

DE LA FORMATION

Le contrôle de l'exécution de la formation est assuré par le formateur

DATES

CF planning

OPTION CERTIFICATION

100 € HT / pers.

SSIAP

Code CPF : 235660